

DROIT DE STATIONNEMENT PRO MOBILE – professionnel de santé

Points d'attention

- Le numéro SIREN et l'adresse de l'établissement figurant sur l'extrait d'identification du répertoire national des entreprises doivent être identiques aux informations portées sur l'inscription au RCS (Kbis) ou sur l'extrait d'immatriculation au répertoire des métiers (D1).
- Les extraits Kbis et D1 doivent comporter le nom de la personne physique ou morale indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule.
- Le code NAF (ou identification APE) **DOIT FIGURER DANS LA LISTE AUTORISEE** et est celui de l'établissement demandeur. Si le code NAF de l'entreprise (siège social) diffère, il n'est pas pris en compte.
- **véhicule concerné** : 4-roues, inférieur à 3,5 tonnes, de catégorie M1, N1 et L à 3 ou 4-roues

	Justificatifs à fournir par un professionnel de santé (Codes NAF autorisés : 8610Z 8621Z 8622 8623 8690A 8690B 8690C 8690D 8690E 8690F 8810A 8810B)	Justificatifs du véhicule
Exercice en libéral	<ol style="list-style-type: none"> 1. Carte professionnelle ou extrait d'inscription au fichier RPPS ou ADELI (à demander à l'Agence régionale de santé, d'Île-de-France) de l'année en cours 2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE <p>Pour un remplacement d'une durée de 4 semaines et plus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Autorisation de remplacement délivrée par l'ordre ou la préfecture 4. Contrat de travail indiquant la durée du remplacement <p>Information : 1 seul droit est délivré par professionnel de santé exerçant en libéral</p>	Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 92, 93, 94 au nom du professionnel libéral
Exercice en établissement de santé (salariés hors administration)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis), de moins de 3 mois, délivrée par le greffe du tribunal de commerce de Paris 2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 92, 93, 94 au nom de l'établissement 2. Attestation sur l'honneur du responsable de l'établissement indiquant que le véhicule concerné est principalement utilisé pour effectuer des déplacements pour des soins à domicile
Exercice dans une association (salariés hors administration)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie de la publication de la déclaration de création de l'association en préfecture 2. Extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire du véhicule immatriculé à Paris ou dans le 92, 93, 94 au nom de l'association 2. Attestation sur l'honneur du responsable de l'association indiquant que le véhicule concerné est principalement utilisé pour effectuer des déplacements pour des soins à domicile